



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



© JP MICHEL. 2007

Fiche conseil

Faune sauvage en détresse

Document mis à jour : avril 16

J'ai trouvé un sanglier, un marcassin en détresse

A savoir :

Le centre régional de sauvegarde de la faune sauvage de la LPO PACA n'a pas les autorisations ni les infrastructures pour prendre en charge les sangliers et les marcsassins, espèces gibiers.

Pour votre sécurité et celle de l'animal ne vous approchez pas et ne le manipulez pas, **attendez les conseils** des agents de l'ONCFS.

GESTES A FAIRE

Afin d'éviter que l'animal ne se blesse d'avantage:

- Restez calme,
- Ne touchez pas l'animal,
- Éloignez-vous de lui tranquillement,
- **N'emportez pas un marcassin chez vous, laissez-le sur place.**

Si l'animal est en détresse et ou accidenté, contactez l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de votre région:

- ONCFS 04: 04 92 51 13 93
- ONCFS 06: 04 92 08 03 04
- ONCFS 13: 04 42 17 02 50
- ONCFS 83: 04 94 68 76 59
- ONCFS 84: 04 90 90 49 05
- ONCFS 05: 04 92 89 15 27
- ONCFS Drome (26) : 04 75 25 64 46



La faune sauvage et la loi

La détention d'animaux sauvages en captivité est interdite sans autorisation spéciale.

N'hésitez pas à contacter la DDPP de votre département pour plus de renseignements.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fiche conseil faune sauvage en détresse

Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage

Château de l'environnement 84480 Buoux • crsfs-paca@lpo.fr • paca.lpo.fr • Tél. : 04 90 74 52 44

